

Plan d'action pour
Viola persicifolia SCHREBER
(Violette à feuilles de pêcher)

Cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud
Raymond Delarze - expert cantonal du canton de Vaud

Version No 1
13.11.2001

1. Table des matières

1. Table des matières
2. Résumé
3. Introduction
4. Connaissances actuelles
5. Objectifs opérationnels
6. Stations et actions
7. Réintroduction
8. Liste des annexes

2. Résumé

Viola persicifolia est une plante des zones alluviales de plaine autrefois assez répandue dans le canton de Genève et dans le Seeland. Ne subsistent aujourd'hui que 4 stations spontanées, dont une sur Vaud et une sur Fribourg. Une tentative de réintroduction a aussi eu lieu dans un bas-marais du Chablais de Morat (FR).

La station de la rive sud du lac de Neuchâtel étant suivie par le Groupe d'Etude et de Gestion de la Grande Cariçaie (GEG) et celle de Morat par M. Stefan Strebel, gestionnaire du bas-marais 3701, le plan d'action se concentre sur la station vaudoise, tout en proposant un programme coordonné avec les autres acteurs concernés.

3. Introduction

Les deux stations fribourgeoises de la violette à feuilles de pêcher se trouvent dans des bas-marais d'importance nationale. Ces stations jouissent d'une protection légale suffisante. Leur entretien et leur suivi sont pris en charge par les gestionnaires attitrés de ces marais. Pour cette raison, on a renoncé à analyser en détail ces deux stations, en reprenant simplement les informations que nous ont transmises les responsables concernés.

Ainsi, le plan d'action se concentre sur la station vaudoise, puis élargit la réflexion à un programme général de sauvegarde à long terme de *Viola persicifolia* en Suisse occidentale.

4. Connaissances actuelles

4.1. Généralités

Viola persicifolia est une plante des zones alluviales de plaine autrefois assez répandue dans le canton de Genève et dans le Seeland. Elle est en voie d'extinction aujourd'hui. Elle ne subsiste à l'état spontané que dans 4 stations (VD, FR, BE, AG). Des essais de réintroduction sont en cours dans 4 autres sites (Käsermann 2000).

Cette violette est strictement thermophile (station la plus élevée: 440 m) et liée à des substrats peu calcaires. Elle semble avoir son optimum dans des molinaies très humides (tendant vers le magnocaricion), mais n'est pas inféodée à un milieu particulier. D'après la description de son écologie qu'en donnent les flores, on peut même être surpris que l'espèce soit si rare et menacée aujourd'hui. Elle semble en effet croître dans des types variés de biotopes humides, allant du fossé inondable à la prairie à petits carex en passant par la saulaie alluviale.

Plusieurs auteurs notent au passage que l'espèce colonise des milieux hétérogènes, difficiles à définir. C'est selon nous l'indice d'une écologie pionnière, typique de plantes sensibles à la concurrence et se développant sur des terrains quelque peu perturbés. Ce tempérament est confirmé par la constatation qu'elle peut proliférer après un décapage (Reusstal).

Ceci suggère que des banques de graines dormantes sont encore présentes aux endroits où l'espèce a été signalée et que des opérations de régénération pourraient permettre sa

réapparition spontanée, pour autant que le marais n'ait pas été drainé entretemps. C'est ce qui semble s'être produit dans la station vaudoise.

5. Objectifs opérationnels

A long terme, l'objectif est de renforcer la présence de *Viola persicifolia* dans la région des Trois Lacs et de la réintroduire dans la vallée du Rhône. Pour assurer la survie de l'espèce, au moins 5 ou 6 populations de plus de 100 individus chacune doivent être visées pour la Suisse occidentale.

Dans l'immédiat, la conservation de l'unique grande population est prioritaire. Des essais visant à réintroduire l'espèce (Chablais de Morat) ou à réactiver la banque de graines doivent être poursuivis. Le résultat de ces essais doit être soigneusement documenté, afin de mieux cerner le mode de gestion optimal pour cette espèce.

6. Stations et actions

7. Réintroduction

De nouveaux essais de réintroduction s'inscrivent dans une stratégie coordonnée visant à augmenter le nombre de stations de *Viola persicifolia* à 5 ou 6 en Suisse occidentale, ceci pour ramener les risques d'extinction à un niveau acceptable.

Les sites devraient être choisis selon les critères suivants :

- Périmètre déjà protégé.
- Anciennes stations de *Viola persicifolia*, sans donnée pour cette espèce depuis plus de 50 ans.
- Bas marais généralement très humide, mais périodiquement à sec (en première approximation, un groupement dans lequel on observe un mélange "anormal" d'éléments du Magnocaricion et du Molinion paraît favorable)
- Substrat pauvre en nutriments, peu calcaire, pas trop organique.
- Stade de recolonisation après une perturbation (bord de plan d'eau à niveau variable, terrain décapé).

Des stations remplissant ces conditions se trouvent sur la rive sud du lac de Neuchâtel et dans la région des Granges. Il serait souhaitable d'en rechercher aussi dans la région genevoise ou sur la Côte. En première étape, nous proposons de choisir deux sites dans la Grande Carrière et un site aux Granges.

Le choix des emplacements doit se faire avec la collaboration du GEG et de la Fondation des Granges.

Pour autant que les comptages prévus au printemps 2002 confirment la vitalité de la population, des transferts de graines ou de pieds prélevés dans cette station pourraient être envisagés, sans multiplication *ex situ*. (PROPOSITION A VALIDER PAR LA COORDINATION; L'ALTERNATIVE EST DE PREVOIR UN PROGRAMME DE CULTURE DANS UN JARDIN BOTANIQUE).

Chaque essai devrait porter sur une vingtaine de plantes ou sur 500 graines au minimum, à répartir sur une surface limitée pour faciliter le suivi (max. 1'000 m²). Un suivi annuel doit être prévu sur une période de 5 ans après la mise en place.

Le coût de chaque essai est estimé entre 5'000.- et 10'000.-

Il est important que ces essais bénéficient de l'expérience acquise lors des essais précédents. Pour cette raison, les résultats du suivi doivent être centralisés par la Coordination.

8. Annexes

8.1. Plans de situation

8.2. Fiche pratique pour la conservation (OFEFP; 2 pages)
